



N°20251211/01

DECISION DU MAIRE

Portant demande de subvention DETR 2026 dans le cadre des travaux mise aux normes et de réaménagement des espaces communs du gymnase à Bousse

Le Maire de Bousse (Moselle) ;

VU l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, et notamment le point n°26 autorisant Monsieur le Maire à demander à tout organisme financeur, en matière de fonctionnement ou d'investissement et sans limite de montant, l'attribution de subventions,

VU le budget primitif 2025 voté par le Conseil Municipal en date du 16 mars 2023 intégrant le projet de mise aux normes et réaménagement des espaces communs du gymnase à Bousse,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2025 approuvant ledit projet ainsi que le plan de financement prévisionnel,

Considérant l'utilisation soutenue et accrue du gymnase Georges Brassens et de ses équipements tant la semaine que les week-ends ;

Considérant que la construction du bâtiment remonte aux années 80 et n'est plus en conformité avec les normes sociétales et environnementales actuelles,

Considérant l'intérêt d'engager une mise à niveau des installations du gymnase afin de concourir au maintien et au développement des activités tout en affirmant le soutien de la Commune aux associations et en poursuivant une démarche éco-responsable ;

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter, auprès de la Préfecture de la Moselle, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026, une subvention pour les travaux de mise aux normes et réaménagement des espaces communs du gymnase à Bousse.

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Maîtrise d'œuvre	41 530,00 €			
Contrôle technique	3 760,00 €	Etat - DETR	145 642,80 €	40%
Coordonnateur SPS	1 900,00 €			
TOTAL HONORAIRES	47 190,00 €	Commune de Bousse	218 464,20 €	60%
Lot 1 : Démolition - Gros Œuvre	65 239,00 €			
Lot 2 : Menuiseries extérieures PVC - Aluminium	31 478,00 €			
Lot 3 : Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds	26 533,50 €			
Lot 4 : Menuiseries intérieures	33 728,00 €			
Lot 5 : Chape - Carrelage - Faïence murale	30 198,50 €			
Lot 6 : Peinture - Nettoyage	12 850,00 €			
Lot 7 : Plomberie - Chauffage ventilation sanitaire	90 380,00 €			
Lot 8 : Electricité	26 510,00 €			
TOTAL TRAVAUX	316 917,00 €			
TOTAL DEPENSES HT	364 107,00 €	TOTAL RECETTES	364 107,00 €	100%

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 12/12/2025

ID : 057-215701020-20251211-DEC20251211_01-AU

Article 3 : Une ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville et communication sera effectuée à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à BOUSSE, le 11 décembre 2025

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK

